

- Jusqu'à maintenant, tous les édifices d'EMR ont fait l'objet d'une vérification complète de leur efficacité énergétique par du personnel spécialement formé d'Hydro Ontario et le travail va bon train concernant l'adaptation de toutes les propriétés d'EMR, selon les résultats de la vérification. On prévoit mettre en oeuvre un plan similaire pour 1 300 édifices du gouvernement fédéral au cours de la prochaine année financière et pour 20 000 édifices d'ici la fin du projet (prévue pour 1995). On prévoit ainsi économiser environ 15 p. 100 d'énergie.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre dépendra des objectifs précis concernant l'efficacité énergétique fixés dans le Code de gestion de l'environnement. Si l'on voulait fixer des objectifs de réduction des gaz à effet de serre aux ministères et organismes fédéraux, le Code de gestion de l'environnement constituerait probablement l'outil approprié.

### **RECOMMANDATION 13 (paragraphe 4.34)**

**Le Comité conclut que les entreprises publiques d'électricité du Canada ont un rôle clé à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et il prie instamment les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux de demander à ces entreprises de prendre l'initiative d'élaborer des programmes de gestion de la demande et d'adopter de nouvelles techniques permettant d'améliorer — au plan tant énergétique qu'environnemental — la production, le transport et la consommation d'électricité.**

Réponse :

- Comme il est dit dans le Plan vert, le gouvernement canadien estime que les provinces et les municipalités devraient envisager sérieusement des mesures favorisant une gestion plus dynamique de la demande par les services publics d'électricité et la modification de leur structure tarifaire et du cadre réglementaire. Elles ont aussi intérêt à veiller à ce que les incidences environnementales des différentes activités de production d'électricité soient bien comprises. À cet égard, le gouvernement fédéral examine de près le déroulement et les progrès de diverses enquêtes menées par les provinces au sujet des rapports entre le secteur de l'électricité et l'environnement. Le résultat de ces initiatives aura beaucoup d'incidence sur la nature et la date de l'enquête du fédéral sur les répercussions environnementales des divers modes d'approvisionnement en électricité.
- À noter également que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources collabore actuellement avec l'Association canadienne de l'électricité en vue d'améliorer l'utilisation et l'efficacité de la diffusion dynamique par les entreprises publiques canadiennes d'électricité. EMR travaille également de concert avec l'Association canadienne du gaz dans le but d'encourager la gestion de la demande par les services de distribution du gaz et les gazoducs. Le but de la gestion de la demande dans ce dernier contexte est non seulement d'utiliser plus efficacement la capacité de transport et de distribution existante, mais aussi d'améliorer la rentabilité du gaz.